



NUMÉRO	SUJET
38-2018	Soutien de CHF 460'000 au far° pour la période 2019-2022
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Deux précédentes conventions quadriennales ont permis de développer un partenariat avec le festival far°, la Ville de Nyon et la Région de Nyon depuis 2011. Il s'agit à présent de reconduire le financement pour quatre années. Une convention quadripartite est actuellement en préparation puisque l'Etat de Vaud se joindra à celle-ci.

Contexte / Enjeux

Les statuts de l'association de communes entrés en vigueur en 2016 ont permis de préciser le rôle régional dans le développement et la mise en œuvre d'une politique culturelle (art. 5). La stratégie vise à en tirer profit dans le développement économique-touristique. Cette convergence des politiques permet de consolider les acquis et participe au renforcement des soutiens tiers, cantonaux en particulier.

L'économie culturelle, un vecteur touristique à développer

Les axes de la politique culturelle sont le fruit d'un dialogue construit depuis 2010 entre les milieux culturels, les communes et partenaires cantonaux. En la matière, la Région de Nyon est devenue un modèle pour d'autres régions vaudoises. Dynamique, la gouvernance mise en place incite à la création artistique professionnelle, aux partenariats entre institutions pour la co-production et à la découverte de territoires « hors les murs ».

Aujourd'hui, les résultats sont probants : Visions du réel, le Théâtre de Rolle, l'Usine à Gaz et le far°, contribuent fortement au rayonnement du district de Nyon. Une récente étude a démontré la contribution des institutions culturelles à la chaîne de valeurs économique-touristiques, du transport aux nuitées hôtelières, en passant par la restauration, les commerces et les services financiers notamment¹ :

- CHF 7 millions de retombées économiques (création de valeur dans le territoire)
- CHF 1 investi par les pouvoirs publics génère CHF 4 de retombées dans le territoire
- 309 jours de représentation
- 5855 nuitées engendrées directement par les organisateurs

Un rayonnement suprarégional

Pour la plupart des institutions soutenues par la politique culturelle régionale, la provenance du public est répartie à parts égales entre : 30% du district de Nyon, 30% des autres districts du canton de Vaud et de Genève, 30% des autres régions de Suisse et d'Europe. Selon la nature des projets,

¹ [Rapport sur les retombées économiques de la culture](#)

une part plus ou moins importante de ce public séjourne plusieurs nuits dans le district. Ces quelques institutions génèrent à elles seules 10% des nuitées directes. Cette part pourrait sensiblement augmenter, pour autant que des collaborations se renforcent entre institutions et acteurs du tourisme de la région.

Le far°, manifestation au rayonnement suprarégional², vient compléter l'offre de festivals de la région. Chaque année il se déploie sur l'ensemble du territoire proposant des spectacles ou performances hors-les-murs. Festival des arts vivants, le far° propose des projets multidisciplinaires avec pour volonté de mêler art, territoire et société et souhaitant aborder des enjeux, tels que l'environnement, le social ou l'agriculture au travers de projets artistiques. Il crée ainsi de nombreux partenariats avec des écoles de la région ou des Hautes-Ecoles mais également avec des institutions de la région (Changins, Musée national de Prangins...) Il propose de nombreux événements participatifs, au travers d'ateliers notamment.

Aujourd'hui le far° confirme donc son positionnement suprarégional, qui permet d'engager le soutien des instances tant fédérales comme Pro Helvetia que cantonales. Par exemple, un soutien de la LADE a pu être obtenu pour l'aménagement du far° dans leurs nouveaux locaux aux Marchandises.

Bilan de la convention 2015-2018

Le far° se positionne comme un festival des arts vivants mais également comme un festival qui aborde la société contemporaine et ses problématiques³. Ce positionnement lui permet d'attirer un public nouveau à chaque édition et ainsi à sensibiliser le public aux esthétiques des arts vivants contemporains. Le far° répond aux critères et indicateurs fixé par la présente convention (en annexe).

- 50% de co-production et de création artistique plébiscitée à l'échelle cantonale et nationale (engagements renforcés du canton et de Pro Helvetia)
- Des actions de médiations, des plateformes d'échanges avec le public et des ateliers et des projets participatifs
- compagnonnage d'un artiste sur trois années
- 3 à 10 lieux de représentations dans la région
- 11 jours de festival
- Plus de 30 représentations chaque année
- Un taux d'occupation de minimum de 85% chaque année
- 3000 spectateurs, 65 places environ par représentation à l'intérieur (Usine : 100 dans la grande salle, 70 dans la petite salle)
- Une politique tarifaire accessible (tarif sympa : CHF 15 ; tarif super CHF 20 ; tarif sensass CHF 30)
- 2 à 3 projets gratuits chaque année
- 698 nuitées directes en 2017 (artistes, programmeurs et équipe)
- Plus de 100 parutions dans les médias régionaux, nationaux et internationaux
- Des partenariats internationaux puisque le far° fait partie du programme d'échange culturel entre la Suisse et l'Amérique latine « Coincidencia », porté par Pro Helvetia
- Un nouveau lieu utilisable à l'année

² Cf. étude retombées économiques

³ En 2015 : « Bataille », qui abordait la question des luttes, résistances, etc. En 2016 : « Ailleurs », sur la problématique de la migration et de son histoire. En 2017 : « Nos futurs », abordant la question des perspectives possibles de l'avenir. En 2018 : « Renverser », qui aborde la question la perception, la manière de voir et de ressentir mais également la manière de faire.

Perspectives 2019-2022

Durant la période de travaux de l'Usine à Gaz, le far° perd un de ses outils de travail et doit organiser un festival entièrement hors-les-murs pour les années 2018, 2019 et 2020. Cela implique d'une part une augmentation des frais, puisque les frais de location et les frais techniques, augmentent considérablement. D'autre part, le festival dispose à présent d'un lieu (Les Marchandises) grâce auquel il peut développer ses projets participatifs et ses projets de résidence sur toute l'année. Il souhaite également développer les rencontres entre professionnels. Avec en 2021 le nouvel équipement de l'Usine à Gaz, qui comptera une deuxième salle (ce qui signifie pour le far° la possibilité d'une augmentation de la capacité d'accueil) et des locaux destinés également à la résidence, la Région disposera d'un équipement unique en Suisse romande et pourra se positionner comme un lieu d'importance pour les arts vivants.

Objet de l'action proposée

Une nouvelle convention quadripartite 2019-2022

Le Service cantonal des affaires culturelles (SERAC) reconnaît le potentiel du festival et a confirmé la volonté du Canton de se joindre à la convention en faveur du far° dès 2019⁴. Il s'agit alors de d'engager une nouvelle convention qui comprennent des indicateurs en adéquation la situation du festival.

Les enjeux identifiés pour la période à venir sont les suivants : l'ouverture de l'Usine à Gaz offrira de nouvelles possibilités de développement pour le far°. Entretemps, le far° doit compter sur plusieurs saisons hors-les-murs. D'autre part, le festival peut à présent proposer des activités qui se développent sur l'année dans le local des Marchandises. Il peut donc proposer des résidences artistiques, des ateliers aux fréquences plus importantes, mais également des rencontres avec le public durant l'année ou avec les professionnels. Ce lieu lui permet ainsi de renforcer ses actions, la qualité de ses propositions ainsi que sa visibilité. Ce dernier point est important puisque dès l'ouverture de l'Usine à Gaz, en 2021 le far° aura la possibilité d'augmenter sa capacité d'accueil. Il est donc indispensable qu'il se prépare à ce nouveau positionnement.

Financement

La Ville de Nyon a participé largement au financement des travaux de rénovation du bâtiment et a également offert en 2018 une participation aux frais de location de locaux engendrés durant la période hors-les-murs. Le montant de la subvention de la Ville reste le même pour la période couvrant la convention, mais elle pourra être rediscutée une fois le nouvel équipement de l'Usine à Gaz mis en place.

Le Canton augmente sa participation dès 2019 et pour toute la période de la convention.

Les financements des autres partenaires doivent encore être confirmés, notamment pour les années 2021-2022. La convention est en cours de rédaction et les montants sont encore à confirmer puisque les budgets doivent être adoptés.

	2018	2019	2020	2021	2022
Ville de Nyon, subvention ordinaire	250'000	250'000	250'000	250'000	250'000
Canton de Vaud	155'000	170'000	170'000	170'000	170'000

⁴ L'article 10 de la LVCA conforte la politique régionale puisque le soutien régional a un effet d'entraînement sur le soutien cantonal. Visions du Réel et le Théâtre-Casino de Rolle sont également au bénéfice d'une convention.

Financement de la Région

La part du budget augmente dès 2019 et reste à l'identique avec l'ouverture de l'Usine à Gaz pour soutenir une édition dont les activités seront plus développées.

Montants attribués dans le cadre de la convention	2018 (hors les murs)	2019 (hors les murs)	2020 (hors les murs)	2021 (nouvelle UAG)	2022 (nouvelle UAG)	TOTAL (2019-2022)
Budget culture conventions 150.3620	70'000 (+15'000) ⁵	80'000	80'000	80'000	80'000	320'000
Budget FRET 150.4811	20'000 (+10'000) ⁶	40'000	40'000	30'000	30'000	140'000
Total contribution régionale	90'000 (+25'000)	120'000	120'000	110'000	110'000	460'000

Contribution FRET

Quatre institutions sont actuellement au bénéfice d'une convention et sont considérées comme des institutions au rayonnement suprarégional engendrant des retombées touristiques significatives (far°, Visions du Réel, Casino-théâtre de Rolle et l'Usine à Gaz). Un dossier sera présenté à la commission tourisme qui se réunira le 8 novembre 2018 afin de déterminer l'attribution de soutiens au far°, tenant compte de l'effort supplémentaire pour les années 2019 et 2020.

Communication

Le far° est un festival unique en Suisse romande qui est très bien inscrit dans le milieu professionnel suisse mais également dans le réseau international. Il complète l'offre culturelle de la région et vient renforcer, en complément de la nouvelle Usine à Gaz, le positionnement de la région en matière d'arts vivants.

Arguments publiables au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Le far° bénéficie d'une reconnaissance suprarégionale et contribue au rayonnement de la région. Ainsi, il contribue également aux retombées touristiques.
Bénéfices pour les communes	Le far° est présent sur plusieurs communes de la région.
Bénéfices pour les habitants	Une offre culturelle riche et variée, au tarif abordable

Conclusion

Le festival far° ainsi doté d'un lieu au fonctionnement annuel puis prochainement du nouvel équipement de l'Usine à Gaz, assumera un nouveau positionnement qui sera bénéfique pour la Région, qui pourra confirmer son rôle de phare des arts de la scène. Elle bénéficiera d'un équipement et d'une offre unique en Suisse romande qui lui permettra de rayonner de manière suprarégionale. Il est donc pertinent que la Région soutienne une telle institution.

⁵ En 2018, le Comité de direction a accordé un soutien complémentaire exceptionnel de CHF 15'000 pour pallier aux frais engendrés par le manque de structure fixe. En effet, certaines formes de représentations s'adaptent parfaitement à un modèle hors-les-murs, d'autres nécessitent d'être présentée ai sein d'une structure aménagée. La fermeture de l'Usine à Gaz entraîne ainsi des coûts techniques supplémentaires.

⁶ Un dossier sera présenté au FRET pour demander un complément de soutien dès 2018 déjà pour les raisons invoquées précédemment.

Annexes

- Budget prévisionnel 2019-2022
- [FRET Sources du financement régional](#)
- [Positionnement artistique de la région de Nyon : pour une politique culturelle régionale](#)
- [Politique culturelle dans le programme de législature 2016-2021](#)
- [Etat des lieux 2017 de la politique culturelle](#)
- [Développement touristique](#)

En consultation à la Région de Nyon : Convention 2015-2018 et projet de convention 2019-2022 ainsi que les comptes et rapports d'activité.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis du Comité de direction 38-2018 relatif à une demande de crédit de CHF 460'000 pour la période quadriennale de 2019 à 2022. Le montant est décomposé comme suit:
- CHF 320'000 à raison de CHF 80'000 par année
- CHF 140'000 à raison de CHF 40'000 par année en 2019 et 2020 et CHF 30'000 en 2021 et 2022 sur le FRET
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 460'000 en faveur des activités du festival far°
- d'imputer le montant total de CHF 460'000 réparti comme suit :
- CHF 320'000 sur le compte 150.3620 et
- CHF 140'000 sur le compte FRET 150.4811
- Ces montants seront versés au bénéficiaire par tranches annuelles sur quatre années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 12 octobre 2018, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegy
Président

Patrick Freudiger
Secrétaire